

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 12 JUILLET 2016

Etaient présents : Sylviane BONNOT, Jean Pierre BERTRAND, Pierre Louis PANAY, Vincent DUMOUX, Marie-Claire BERTHIER, Françoise BUCHILLET, Nathalie BUCHILLET, Eric LE MEVEL, Fabrice PLANCHON, Marie-Claude RENAUD, Mickaël SARRAZIN

Etaient excusés : Emmanuel REY qui a donné pouvoir à Sylviane BONNOT, Pierre LAPRAY

Etaient absents : Anne-Elisabeth BRUN, David BORDES et Jean-Louis PAILLARD

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi 12 juillet 2016 à 20 heures 30 sous la présidence de Mme Sylviane BONNOT, Adjointe.

Secrétaire : Mme Marie Claire BERTHIER

Compte rendu de la réunion du 16 juin 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Étang : Intevention de Mme DIAZ de Natura 2000

L'Adjointe remercie Mme DIAZ de participer à cette réunion pour présenter le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne. Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen dont l'objectif est de préserver la diversité biologique tout en valorisant le territoire. Le site de l'étang du Rousset fait donc l'objet d'une étude la population des cistudes d'Europe. D'autre projets sont à l'étude (chalets vers le camping, cheminement le tour de l'étang, plantation de nénuphars dans les trois ans, ...)

Démission d'un conseiller : élection d'un délégué

L'Adjointe informe le conseil municipal que Mme Marie Christine CHEMARIN a donné sa démission du conseil municipal. Il faut donc procéder à la désignation d'un délégué au conseil d'école et à la commission communication.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, désigne M. Mickaël SARRAZIN comme délégué au conseil d'école et Mme Marie Claude RENAUD à la commission communication.

Tarif restaurant scolaire et garderie

L'Adjointe rappelle au conseil municipal les tarifs des repas au restaurant scolaire : 3,20 € par repas par enfant et 4,80 € pour un adulte. Le tarif garderie est fixé à un euro la demi heure.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de fixer à :

- les tarifs des repas à 3,30 € pour un enfant et 5,00 € pour un adulte
- le tarif garderie reste fixé à un euro la demi-heure ; toute demi-heure commencée est due.

Personnel communal

L'Adjointe expose au conseil municipal que les chauffeurs de bus doivent passer une visite médicale tous les cinq ans. Cette visite peut être prise en charge par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de rembourser la somme de cette visite médicale aux agents

L'Adjointe expose au conseil municipal que les agents peuvent être amenés à effectuer des déplacements hors commune et que pour ce faire utiliser leur véhicule personnel. Dans ce cas, l'agent peut prétendre à une indemnité fixée par la réglementation en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de prendre en charge ces frais de déplacements et lui verser l'indemnité correspondante.

Communauté de Communes Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent : FPIC

L'Adjointe expose au conseil municipal que le conseil communautaire a décidé, dans sa séance du 1er juillet 2016, d'opter pour la répartition « dérogatoire libre » du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. La commune de LE ROUSSET-MARIZY percevra la somme de 15 773 €.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, accepte cette répartition.

Restaurant « Le Montchappa »

L'Adjointe rappelle au conseil municipal qu'une procédure a été engagée contre la SARL MEVIC pour non paiement des loyers. Cette affaire a été confiée à Maître GRAFFARD, huissier de justice. Cette société n'ayant pas respecté les délais, l'affaire est portée devant le Tribunal de Grande Instance pour jugement. M. Le Maire et un adjoint les ont rencontrés ; des promesses leur ont été faites mais ne sont pas tenues (ouvertures plus fréquentes, etc)

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de poursuivre la procédure et autorise le Maire à défendre la commune dans cette affaire.

Acquisition tondeuse

L'Adjointe rappelle au conseil municipal sa demande d'essai d'une tondeuse. Après réflexion et prise de renseignements, l'acquisition d'un tracteur diesel de 23 ch type Kubota est privilégiée pouvant offrir la possibilité d'équipements conçus pour tous types de travaux. Une démonstration sera effectuée.

Questions diverses

Acquisition d'un fourneau à La Guinguette

L'adjointe expose au conseil municipal que le fourneau du restaurant La Guinguette est hors d'usage. Un devis est établi par les Ets Perrier pour la somme de 3 386,34 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide d'acquérir ce fourneau.

Virement de crédits

L'Adjointe informe le conseil municipal qu'un virement de crédits doit être effectué pour régler ce fourneau ; à savoir : de l'article 202 « frais document urbanisme » la somme de 3 500 € à l'article 2158 « autres matériels et outillage ».

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, est d'accord.

Salle communale

L'Adjointe rappelle au conseil municipal que la réunion relative à la location de la salle avec l'Association des Maires, le Maire et les Adjointes et le bureau du Foyer Rural aura lieu le jeudi 21 juillet 2016 à 14 heures.

L'adjointe informe le conseil municipal que la commission de sécurité passera le mardi 19 juillet 2016 pour le contrôle de la salle.

Achat auto laveuse

Suite au passage de la commission de sécurité, il est demandé à l'entreprise Rénov Hygièn d'établir un devis pour le nettoyage de la hotte. En même temps, l'entreprise a vérifié l'ensemble des hottes des bâtiments et établit des devis pour chaque (celle de la Guinguette est très sale). Par ailleurs, un devis est demandé pour le nettoyage du carrelage de la salle du Rousset suite à la dégradation. Le technicien conseille l'achat d'une auto laveuse pour nettoyer carrelage et parquet. Une démonstration sera faite.

Ecole LE ROUSSET

L'Adjointe expose que les travaux à l'école du Rousset avancent. Par contre un arbre est en mauvais état : il est creux et risque de tomber. Il est donc décidé de l'enlever. La plantation d'un arbre, à l'automne, sera prévu avec les enfants.

Entretien des chemins

Un devis est établi par l'entreprise DRAVERT TP. Il est demandé un devis à l'entreprise JAYET.

Les travaux du chemin du Moulin de Merey sont en cours.

L'école de musique a prévu, la première semaine d'août, de restaurer le sentier qui mène à la fontaine de « l'Egrin » à Saint Quentin.

Demande de la famille Lamure

La famille Lamure est propriétaire d'un terrain de 773 m² jouxtant l'église du bourg du Rousset. Elle propose à la commune de l'acquérir.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, décide de demander le prix de ce terrain à la famille.

Fleurissement

L'Adjointe informe le conseil municipal que le jury départemental pour le fleurissement passera le 13 juillet 2016 à 14 h 15.

Le jury communal passera le mardi 09 août 2016 à partir de 14 heures. Les participants seront informés.

La séance est levée à une heure.